



## Les mesures libérales antisociales du gouvernement Hollande - Valls

**Le président Hollande a vite oublié les maigres promesses du candidat qui s'est fait élire en annonçant une remise à plat de la fiscalité, une attaque contre le monde de la finance...** Une partie des abstentionnistes des élections municipales ont exprimé le rejet de sa politique libérale. En nommant premier ministre Manuel Valls, il donne le signal de l'accélération d'une série de mesures libérales affaiblissant la protection sociale, renforçant l'austérité pour le plus grand nombre (50 Md€ - milliards d'euros - supplémentaires d'économies) afin d'amplifier les cadeaux au patronat (plus de 30 Md€).

François Hollande a résumé sa politique : « *Le cap est clair : ... réduction des coûts des entreprises, soutenir le pouvoir d'achat par une baisse des prélèvements obligatoires, réduire les déficits par des économies* ».

**Les 50 Md€ d'économies annoncées (2014-2017)** seront réalisés à hauteur de 18 Md€ sur le budget de l'Etat, 11 Md€ sur les Collectivités territoriales, 10 Md€ sur l'assurance maladie et 11 Md€ sur les autres dépenses de protection sociale. Ce sont les salarié-es, les chômeurs/chômeuses et les retraité-es qui vont être mis à contribution, qui vont subir la régression des services publics et de la protection sociale.

**Les réductions des dépenses publiques, ce sont des emplois en moins ou des prestations diminuées :**

- baisse des prestations sociales, qui touche directement les populations les plus fragiles,
- blocages de salaires des fonctionnaires, des pensions des retraité-es,
- suppressions d'emplois par les « simplifications » et « réorganisations » en tous genres.

**Les quelques mesures présentées comme favorables aux salarié-es s'avèrent de faux cadeaux, empoisonnés, accélérant la course vers une société où règne le « chacun pour soi » qui ne bénéficie toujours qu'à une infime minorité.** Ainsi, la diminution des cotisations sociales pour les faibles salaires donne l'illusion d'un meilleur salaire net, mais le salaire brut ne bouge pas, la société libérale avance avec moins de protection sociale et plus d'assurances et de complémentaires qui vont englober le « supplément » de salaire net.

**Le gouvernement satisfait une des revendications permanentes du patronat**, une nouvelle baisse du « coût du travail » par la diminution des cotisations sociales qu'il appelle « charges ». Il ignore les réticences du rapport de la Cour des comptes de 2010 quant à « l'efficacité sur l'emploi [des nombreux dispositifs d'allègements des charges sociales], trop incertaine pour ne pas amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité ». Il reprend à son compte les arguments du patronat prétendant que cette diminution restaurerait la compétitivité et créerait des emplois. Il oublie que le coût des capitalistes augmente, que la baisse continue des cotisations depuis près de 20 ans n'a amélioré ni la compétitivité, ni les emplois, ni même les investissements des entreprises, mais augmenté les dividendes offerts aux actionnaires, de 1,7 Md€ en 2013 pour atteindre 43 Md€ pour les seules entreprises du CAC 40. Il refuse de piocher dans les revenus distribués par les sociétés non financières qui n'ont jamais été aussi élevés depuis la seconde guerre mondiale.

**Le gouvernement poursuit la politique** qui, après une progression pendant 40 ans de la socialisation du salaire en France à partir de 1950, l'a arrêtée dans le début des années 1990, puis l'a fait régresser depuis le milieu des années 1990, notamment en doublant le taux de la CSG en 1998.

**Il amplifie la baisse des cotisations sociales** employeurs, dont le poids dans la valeur ajoutée des sociétés était de 18,2% en 1992 et représente 16,7% en 2012, à cause des 22 Md€ d'exonérations de cotisations employeurs, des 6 Md€ du Crédit impôt-recherche, des 6 Md€ de baisse de la taxe professionnelle, des 20 Md€ du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

**Il remet en cause la Sécurité sociale.** La diminution des prestations, poussant certains à renoncer aux soins, a diminué l'ampleur du déficit de la Sécurité sociale sans toutefois le faire disparaître pour justifier toujours plus d'économies... et davantage de place pour l'assurance privée. Le plan massif d'allègement de cotisations sociales pourrait, en 2016, s'élever à 12 à 13 Md€, essentiellement pour les employeurs, et 2 à 3 Md€ de baisses d'impôt. Qui va financer ces 14 à 16 Md€ ?

# Les dépenses nouvelles : nouveaux cadeaux au patronat

## La doxa libérale du coût du travail : plus de 30 Md € de réduction de cotisations sociales et exonérations fiscales pour le patronat

**Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) sera maintenu.** Il concerne les entreprises pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 2,5 SMIC. Il représente 6% de la masse salariale, soit environ 20 Md €.

**L'allègement des cotisations famille patronales,** de 10 Md € d'allègements supplémentaires :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2015, suppression totale pour le salaire au niveau du Smic, c'est-à-dire « zéro charge » à ce titre (il ne restera que des cotisations de 11 à 12,5 % pour le chômage et la retraite. Allègement de 1,8 point jusqu'à 1,6 Smic, en modifiant le barème des allègements existants. Le coût s'élève à 4,5 Md €.

- en 2016, l'allègement est étendu jusqu'à 3,5 Smic, c'est-à-dire à plus de 90 % des salariés. Cet allègement supplémentaire coûte près de 4,5 Md €.

- dès 2015, baisse d'un peu plus de 3 points pour les entrepreneurs indépendants (artisans, professions libérales ou agricoles, etc.) ne bénéficiant du CICE et dont les bénéfices sont inférieurs à 3 Smic.

- dès 2015, les travailleurs indépendants et artisans bénéficieront d'une baisse de plus de 3 points de leurs cotisations famille, ce qui représente 1 Md €.

**La contribution sociale de solidarité des sociétés sera supprimée** en 3 ans (5,8 Md €) La C3S, taxe acquittée par les sociétés sur le chiffre d'affaires supérieur à 760 000 euros (environ 25 % des sociétés), participe au financement de la sécurité sociale.

Dès 2015, cet impôt sera allégé pour toutes les entreprises et totalement supprimé pour les deux tiers (soit 200 000 entreprises), pour un coût de 1 Md €. En 2016, elle disparaîtra.

**Le taux de l'impôt sur les sociétés sera abaissé** dès 2017 et ramené à 28% en 2020.

**Plusieurs dizaines de petites taxes** « trop complexes et peu rentables » seront abrogées.

Solidaires constate que le gouvernement a hésité, puis rompu avec le ciblage des aides concentrées sur les bas salaires qui, aux dires, maintenant, du MEDEF, handicapait toute création d'emplois dans les catégories au-delà du SMIC, et particulièrement dans l'industrie et même les services. Avec cynisme, le MEDEF estime que cette politique d'aide limitée aux bas salaires sanctionnait les entreprises versant des salaires corrects ou cherchant à former et à faire évoluer leurs salariés. **Avec un élargissement de la gamme des « salaires aidés »,** on assiste progressivement à un remplacement des cotisations sociales « employeurs » par un financement par l'Etat, et essentiellement, par la TVA. **Une telle politique accélère le changement de nature de la Sécurité sociale :** on passe de la cotisation basée sur les salaires à un financement basé sur l'impôt sur la consommation, puisque reposant très fortement sur la TVA (qui alimente le budget de l'Etat à environ 50%). Bien entendu, tout ceci continue de se faire sans aucune garantie de création effective d'emplois.

### La politique familiale doit garder son niveau de financement

Le système capitaliste, le patronat aujourd'hui, dit ne pas voir de lien entre le travail et la politique familiale, ce qu'exprime le ministre du travail, parlant comme le MEDEF : « *le fait que vous ayez des enfants n'est pas en lien avec votre travail, donc il n'y a pas de raison que ce soit financé par les entreprises* ».

**Il est vrai** que les 35 Md € de cotisations sociales dites patronales pour les familles alimentent 2/3 des recettes de la branche famille. La création des allocations familiales vient, fin 19<sup>e</sup> siècle, d'une revendication classique d'augmentation des salaires nets, et le patronat de l'époque a proposé, pour diminuer la facture globale, la concentration de cette augmentation sur les « chargés de famille » dans le vocabulaire de l'époque. A l'origine, cette partie de la protection sociale reposait sur une l'assiette basée uniquement sur les cotisations patronales. Ensuite, la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle a connu un mouvement de concentration des très nombreuses caisses d'allocations familiales, une péréquation souvent départementale accompagnée d'interventions fortes de l'État via les préfets et pour finir le programme du CNR qui reprend et généralise ce mouvement de presque un siècle en utilisant la faillite morale du patronat français pour améliorer le côté socialisé du système.

**Aujourd'hui encore, les entreprises retirent des avantages de la « production » d'enfants :** disposer de travailleurs élevés et formés, grâce à des services (modes de garde, école...), qui à leur tour participent à la vie économique et à la production, « produisent » puis élèvent des enfants tout en restant disponibles pour travailler. Ces 35 Md € ne représentent qu'une petite partie des dépenses familiales, exactement 12 % des 280 Md € de dépenses monétaires totales (accueil, éducation, santé, autres dépenses sociales) ; 7 % des 470 Md € (estimations des économistes atterrés) en valorisant le temps consacré par les parents.

Même en y ajoutant d'autres contributions des employeurs (assurance maladie-maternité, dépenses d'éducation dont la taxe d'apprentissage, prestations et services fournis directement aux familles), la contribution totale des entreprises ne dépasse pas 55 Md € d'euros, soit une faible part du coût des enfants (12%), bien loin des 100 % avancés.

**Solidaires conteste la baisse des cotisations patronales** depuis 30 ans et la politique de réduction de la masse salariale au salaire net, de disparition de la partie de salaire socialisée servant à la couverture sociale, notamment à la maladie et la famille.

**Il n'est pas précisé comment le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), fortement sollicité, sera alimenté,** la C3S lui ayant versé près de 2 Md € en 2013. Il est probable que, tout à la fois, les moyens du FSV seront réduits et que ce seront les familles, par le budget de l'Etat et la TVA, encore une fois, qui compenseront plus ou moins la perte de recettes provenant de cette suppression de la C3S.

**Ce sera encore un cadeau important aux entreprises.** Le taux officiel actuel de l'impôt sur les sociétés est de 33,3%, mais on sait que, par le jeu de certaines dispositions (le recours à de nombreuses filiales, l'optimisation fiscale et l'utilisation des paradis fiscaux, notamment), de nombreuses sociétés payent peu, et notamment les multinationales du CAC40. Baisser encore le taux de l'impôt sur les sociétés de plus de 5 points (passer de 33,3% à 28%) conduira à augmenter d'autant la part de bénéfices à distribuer (de 66,6% à 72%). Pendant que le gouvernement maintient le chômage de masse et gèle le salaire des fonctionnaires et les retraites, il augmente encore la rémunération des actionnaires !

## Coût énorme de chaque emploi

**Ces cadeaux de 30 Md € sont censés permettre la création de 490 000 emplois.** Même si ces emplois étaient créés, ce qui n'est absolument pas assuré, cela ferait cher pour chaque emploi : 61 000 €. On sait que le coût moyen d'un emploi s'élève actuellement (cotisations comprises) à 49 000 €. Fillon n'avait pas fait mieux en 2003, avec des emplois créés ou sauvegardés coûtant près de 75 000 €. Non seulement ces éventuels emplois coûtent plus cher, un coût exorbitant pour des emplois souvent à bas salaire, et de qualité incertaine, mais le gouvernement n'attend aucun effet multiplicateur. La proposition « d'échange » du président du Medef, 100 Md € de réduction des cotisations contre 1 million d'emplois créés s'avère pire : 100 000 € par emploi !

**Le candidat Hollande a promis 60 000 postes d'enseignants pour un coût de 2,5 Md € (42 000 € par emploi).** Ce choix de créer des emplois publics, moins cher que le financement d'emplois privés et avec des résultats incomparablement plus sûrs, permettait en outre de cibler les emplois dans des secteurs répondant aux besoins sociaux et écologiques du pays, et d'améliorer les services publics.

**Dans le passé,** d'autres opérations d'aides aux entreprises avaient tout de même conduit à des emplois privés moins onéreux pour les contribuables !

- les emplois aidés entre 2005 à 2011 pour des travailleurs en difficulté ont coûté chacune, en 2010, 45 000 €.
- Et surtout, le coût de la contrepartie de la mise en place des 35 heures : 44 000 € par emploi réellement créé par la réduction du temps de travail.

**Si les gouvernements, avec de tels fonds, décidaient de créer des emplois publics** dans les secteurs où les besoins sont criants, le « coût » pour les contribuables serait encore plus bas. Et des emplois utiles existeraient, alors qu'en réalité, nombre d'entreprises vont utiliser ces largesses pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou restaurer leurs marges.

## Création d'emplois ?

Le gouvernement, guidé par la politique de l'offre, considère que ce sont les cotisations sociales qui handicapent les entreprises. C'est une absurdité économique pour justifier de nouvelles attaques sociales. Le problème essentiel est celui de la demande et donc des carnets de commande, comme l'avoue le patron de la CGPME. **Les cadeaux permettront d'augmenter toujours plus les dividendes, mais auront peu, voire pas du tout, d'effet sur la compétitivité :**

- la suppression totale des 35 Md € de cotisations familles allègerait de 5 % les 170 Md € de cotisations patronales et de 1,2 % le coût de production des entreprises.
- Même en cédant totalement au patronat réclamant 100 Md € d'allègements de cotisations, le coût de production des entreprises baisserait de 3,5 %, bien moins que les énormes variations des prix de l'énergie ou encore que le taux de change effectif réel de l'euro qui, en 2013, a augmenté de 2 %, ce qui a surenchérit d'autant les prix de production relatifs des entreprises françaises. Même en supposant un improbable choix patronal de baisser les prix, et non d'augmenter les dividendes, qui peut croire que la compétition marchande mondiale cesserait et que cela se traduirait automatiquement par des embauches ?

## L'aumône pour la rémunération du travail (5 Md € à l'horizon 2017)

**Les cotisations sociales salariales diminueront** en 2015, pour les salaires inférieurs à 1,3 Smic (6,8 millions de salariés), ce qui représentera une hausse du salaire net pour un Smic à temps plein d'environ 500 € par an. La réduction diminue progressivement jusqu'à 1,3 Smic.

**La fiscalité pesant sur les ménages modestes sera allégée** de 500 millions d'euros dès juin 2014. Les modalités restent vagues, mais devraient concerner ceux qui deviennent des personnes imposables, afin que l'augmentation des salaires nets, par la baisse des cotisations, n'entraîne pas une augmentation des impôts. Les effets de seuil devraient être lissés en modifiant les revenus fiscaux de référence.

**Pour Solidaires,** l'économie française ne souffre pas de prix trop élevés résultant d'un « coût du travail » trop élevé. A ce stade, il faut tout autant prendre en considération le coût direct du capital, c'est-à-dire tout ce qui pèse dans les prix de vente du fait des prélèvements opérés en faveur des actionnaires et des principaux dirigeants. De nombreux rapports soulignent que la faiblesse relative de la compétitivité de la France résulte d'erreurs ou d'absence de stratégie industrielle des décideurs politiques et économiques, de la façon dont les entreprises sont dirigées, des effets néfastes de la pression des marchés financiers pour augmenter les dividendes à court terme au détriment de l'innovation et des dépenses de recherche et développement (R&D), de la faible qualité des produits, du déficit de formation, de la faible spécialisation dans les produits de haute technologie, de la pression des grands groupes sur les sous-traitants, et aussi des décisions des banques d'accorder très peu de crédits aux PME.

**La politique européenne d'austérité pour le plus grand nombre et de cadeaux aux entreprises,** soi-disant pour améliorer leur compétitivité, représente une spirale infernale de prime au pays qui fera davantage de cadeaux que les autres. C'est ainsi qu'est organisé un dumping fiscal et social au niveau européen et mondial, au profit des détenteurs de capitaux et au détriment des travailleurs. En 2000, la part des salaires dans la valeur ajoutée était de 65,5 % dans la zone euro. En 2007, elle a baissé à 62,8 % (-2,7 points). La logique libérale est d'inciter les salariés à se concurrencer en acceptant toujours plus de réduction de la masse salariale, en faisant davantage que les pays voisins.

**Cette stratégie, absurde économiquement, diminue le pouvoir d'achat des ménages et la demande.** Elle entraîne tous les pays vers la déflation (spirale récessive de baisse des prix et de baisse des salaires), la diminution de la protection sociale et des services publics. Elle ne garantit même pas de gains de compétitivité par rapport aux pays hors zone euro, qui dépend surtout de l'évolution du taux de change de l'euro. Cette stratégie est pourtant poursuivie dans tous les pays par les classes dominantes car elle renforce et perpétue leurs avantages et leurs privilèges.

Face à la grogne d'une partie des députés de la majorité parlementaire, réveillés par l'ampleur de la débâcle aux municipales, le gouvernement a avancé quelques mesures présentées comme une aide aux plus démunis. Elles représentent une goutte d'eau par rapport aux cadeaux au patronat et ne compensent pas les régressions imposées par ailleurs.

**L'augmentation du salaire net est présentée comme une augmentation du pouvoir d'achat, alors qu'il s'agit :**

- **d'une remise en cause de la protection sociale,** de son financement et donc de ses prestations, d'un pas de plus vers la perspective d'un financement par l'impôt en niant le principe d'une sécurité sociale financée par le travail et sa partie de salaire socialisée.
- **D'une trappe à bas salaires** en incitant les entreprises à profiter de l'aubaine en multipliant les salaires au Smic, ce qui tire les salaires vers le bas et déqualifie le travail.

# Les économies imposées de 50 Md € et leur répartition

## 18 Md € de l'Etat et ses agences

- **Gel du point d'indice des fonctionnaires pendant un an, renouvelable jusqu'en 2017** selon la situation (mais il n'y aura pas de remises en cause des règles d'avancement). Face aux protestations, un assouplissement permet de ne pas geler les basses catégories (C et B en début de carrière).

La dernière augmentation remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'année 2017 serait la septième année de blocage pour les 5,3 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux. Face à la grogne des députés de la majorité, le gouvernement a annoncé que « le gel du point d'indice des fonctionnaires fera l'objet d'un réexamen chaque année au regard de la croissance et des résultats du redressement économique de notre pays ». Cette promesse en l'air d'une « clause de revoyure » vient alors qu'il n'y a même pas eu de « voyure », au départ ! Cette baisse du pouvoir d'achat va diminuer la demande intérieure et handicaper le redressement économique. L'augmentation de la demande en biens et produits de luxe liée à l'augmentation scandaleuse des moyens financiers des plus riches ne compensera pas !

- **Baisse des effectifs des ministères** sauf dans l'éducation nationale, la police et la justice. Des redéploiements tenteront de préserver les services publics.

- **Rationalisation des opérateurs et autres agences de l'Etat**, baisse des dépenses de fonctionnement pour toutes, et diminution des effectifs, à l'exception de Pôle emploi et des universités.

Ces 2 mesures poursuivent la politique de réduction des services publics, de pression sur les personnels et leurs conditions de travail. Baisse du pouvoir d'achat et des emplois vont diminuer la demande intérieure et handicaper le redressement économique. L'augmentation de la demande en biens et produits de luxe liée à l'augmentation scandaleuse des moyens financiers des plus riches ne compensera pas ! Il faut une amélioration globale du pouvoir d'achat du plus grand nombre et des recrutements en fonction des besoins.

- **Économies, sur les dépenses immobilières**, et en regroupant des achats et des systèmes d'information.

## 11 Md € de protection sociale (hors assurance-maladie)

Les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant 18 mois, jusqu'en octobre 2015, ce qu'aucun gouvernement n'avait fait jusqu'à présent. Ce gel concerne les allocations familiales, les aides à la garde d'enfant et au logement (0,7 Md €), les pensions du régime de retraite de base (1 Md €), les retraites complémentaires (2 Md €). **Pendant un an et demi, les 6,5 millions de retraités** (plus de la moitié, ceux touchant au moins 1 200 € par mois) **vont subir une baisse du pouvoir d'achat, ainsi que près de 7 millions de foyers avec enfant et plus de 6 millions de bénéficiaires d'aides au logement.**

Le gouvernement voulait bloquer les pensions de tous les retraités, la grogne des députés a incité à réduire l'attaque en ne ciblant que les retraités percevant plus de 1 200 € de pensions (ou probablement de revenus car contrôler la déclaration d'impôts s'avère le seul outil disponible). Certain-es retraité-es auront donc la « chance » d'avoir une pension suivant, avec retard, l'inflation officielle. Pour relancer la demande et l'économie, il faudrait une forte augmentation des pensions, permettant de disposer de revenus suffisants pour un minimum de vie digne.

Les minima sociaux (RSA, ASS, Allocation Adulte handicapé) et le minimum vieillesse, suivront l'inflation, mais (sauf pour le RSA) les engagements de **revalorisation exceptionnelle sont décalés d'une année**, à octobre 2015 (plan pauvreté de janvier 2013) : complément familial et allocation de soutien familial (annulation des augmentations du 1<sup>er</sup> avril 2014) ; revalorisation de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle.

Ces mesures s'attaquent aux personnes parmi les plus démunies, les plus fragiles.

L'objectif de 1,2 Md € de réduction des coûts de gestion des caisses de Sécurité sociale par notamment la dématérialisation, la simplification et la meilleure articulation entre les différents organismes, aura des conséquences sur le personnel difficilement mesurables aujourd'hui.

### 800 millions d'euros supplémentaires de la politique familiale.

Le détail n'a pas été donné, mais sont dans le viseur :

- **La prime de naissance**, à partir du deuxième enfant, soit une allocation de 923 euros attribuée au 7<sup>e</sup> mois de grossesse.
- **Le complément de libre choix d'activité**, versé aux parents qui ont pris un congé parental.
- **La dernière tranche du complément de mode de garde** (aide à la garde d'enfants par une assistante maternelle) pourrait être revue.

C'est la politique familiale française qui est mise en cause, alors qu'elle explique le fort taux de natalité tant vanté par tous. Surtout, ce sont de nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat de nombreuses familles.

## 10 Md € d'euros sur l'assurance maladie sur un total de dépenses de 179 milliards d'euros par an

Au lieu de donner tous les moyens à l'hôpital public, d'en finir avec la logique financière de la gestion hospitalière, et de favoriser l'égal accès aux soins, les vieilles recettes refont surface pour arriver à une **moindre progression des dépenses** : 2,1 % en 2015, 2 % en 2016 puis 1,9 % en 2017. C'est l'évolution la plus basse depuis 1997, un effort sans précédent :

- **1,5 Md € économisé sur 3 ans par l'organisation des parcours de soins**, en développant les soins de premier recours, la chirurgie ambulatoire soignant dans la journée (**1 Md €** d'euros avec l'objectif de 50 % d'hospitalisation ambulatoire), le retour rapide à domicile après une hospitalisation, le suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.
- **3,5 Md € de diminution des dépenses de médicaments** (permettant une stabilité des dépenses en 2017) avec plus de génériques et baisse de la consommation et des prix.
- **2,5 Md € d'économies d'ici à 2017 en réduisant le nombre d'actes et d'interventions médicales** jugés « inutiles, redondantes ou évitables », par on ne sait quelle instance et selon quels critères.
- **2 Md € de réduction des dépenses dans les hôpitaux** qui géreront mieux, mutualiseront leurs achats, supprimeront le recours excessif aux médecins intérimaires.

- **Les autres économies** viendront des mesures de lutte contre la fraude.

**Sans oublier la nouvelle convention d'assurance-chômage qui comporte de nouvelles régressions sociales, et que le gouvernement a le pouvoir de ne pas agréer.**

Le gouvernement poursuit la politique libérale. Son objectif réel ne consiste pas à réduire les dépenses de santé, mais seulement la partie publique, **pour augmenter la part du privé marchand**, les externalisations et les profits des actionnaires des cliniques, des médecins ayant une activité libérale en cabinet ou à l'hôpital public, des entreprises sous-traitantes, de l'industrie pharmaceutique, des assurances privées... sur le dos des patient-es, des assuré-es sociaux et des salarié-es du secteur.

## 11 Md € des collectivités locales

L'Etat détenteur de Md € d'encours toxiques, non content de faire payer les communes piégées par ces emprunts toxiques, au bénéfice de DEXIA dont il est le garant, accentue la pression sur les collectivités et ne seront pas sans conséquences sociales et démocratiques :

- **Le budget prévoyait déjà pour 2014 un effort** de 1,5 Md € et une nouvelle baisse de 1,5 Md € en 2015. L'effort est doublé alors que la Dotation Globale de Fonctionnement atteint 41,5 Md € en 2013.

- **Les investissements des collectivités** devaient baisser de 5,6 % cette année, à 52,4 Md €, soit moins que le niveau observé il y a dix ans. La baisse sera pire.

- **Le projet de loi de clarification des compétences** des collectivités territoriales doit être adopté ce printemps en Conseil des ministres. Les économies reposeront sur :

- **la suppression de la clause de compétence générale** est censée économiser la partie de 15 à 30 % des budgets des départements qui se situe hors de leurs compétences officielles à dominante sociale : RSA, enfance, personnes âgées, routes, collèges.
- **Le regroupement de toutes les compétences de développement économique** aux conseils régionaux vise près de 500 Md € d'économies.
- **Une « rationalisation » des dépenses des syndicats intercommunaux**, dont les budgets atteignent 17 Md € dont 9 Md € de dépenses de fonctionnement.
- **La fusion des compétences département - agglomération** sur le territoire de celles-ci, au-delà de l'incitation aux mutualisations entre les communes et les intercommunalités.

### D'autres annonces contribueront à ces réductions :

- réduction de moitié du nombre de régions » d'ici à 2017,
- disparition des conseils départementaux (nouvelle appellation des conseils généraux) à l'horizon 2021,
- nouvelle carte intercommunale, fondée sur les bassins de vie au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- assouplissement de la réforme des rythmes scolaires,
- loi sur la transition énergétique présentée avant l'été pour passer à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025 et, d'ici 2030, réduction de 30% de notre consommation d'énergie fossile et de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre ?

**Le ministre de l'E.N. a annoncé ces « assouplissements »** qui « *ne touchent pas le socle* » de la réforme : cinq demi-journées à appliquer dès la rentrée prochaine. Les 2 assouplissements concernent la possibilité :

- **de libérer une après-midi par semaine**, de concentrer les activités périscolaires sur une seule demi-journée, ce qui permettra aux élus « de faire des économies d'échelle »,
- **de réduire la semaine de classe d'une heure** (23 heures au lieu de 24) avec rattrapage sur les vacances scolaires, si commune et rectorat sont d'accord.

### Le gouvernement annonce plusieurs mesures sous le titre « simplifier la vie des entreprises ».

**Dix mesures de simplification concrètes seront présentées chaque mois, pendant trois ans**, par le conseil de la simplification pour les entreprises. Un « chèque emploi », le Titre Emploi Service Entreprise qui permet de réaliser en ligne la déclaration préalable d'embauche, les déclarations sociales et les règlements sera étendu aux entreprises de moins de 20 salariés. Une seule déclaration, déposée auprès d'une seule instance, sera nécessaire pour créer une entreprise.

**Le recours aux mesures fiscales rétroactives sera évité**, selon le principe de confiance a priori. Certaines obligations déclaratives seront ainsi supprimées.

**L'accès au droit** sera facilité avec la mise à disposition de toute la législation et la réglementation applicable aux entreprises sur un même site internet.

**Des délais raisonnables dans la mise en œuvre des nouvelles normes** concerneront le droit du travail, de l'environnement, ou de logement.

Le gouvernement cède aux exigences patronales demandant plus de « libertés », moins de contrôle.

# Un dialogue social en trompe l'œil

Dans les prochaines semaines, s'ouvrira une négociation portant sur la simplification et l'amélioration du fonctionnement des instances représentatives du personnel, ainsi que la prise en compte de l'exercice des responsabilités syndicales dans le parcours professionnel des salariés. L'objectif de cette négociation sera également d'évaluer la pertinence des seuils exprimés en nombre de salariés dans le pays.

Il s'agira donc d'échanger une garantie de carrière professionnelle aux militant-es détaché-es de leur travail sur une longue période (ainsi plus facilement coupés de la base), contre la suppression des DP et CE dans les entreprises, les plus petites, celles où les droits collectifs sont les plus difficiles à faire respecter.

La méthode dite du dialogue social vise à légitimer des régressions sociales comme la loi de sécurisation de l'emploi ou l'accord UNEDIC.

Le renvoi sur les branches professionnelles pour des accords collectifs détruit tout cadre national garant de l'égalité de traitement des salarié-es et soumet les garanties sociales des collectifs de travail au gré des rapports de forces locaux. De plus, aucune contrainte ni obligation de résultats en termes d'emplois ne sont imposées au patronat.

La troisième grande conférence économique et sociale de juin 2014 est censée être la première « réunion de chantier » de suivi du pacte.

Les partenaires sociaux ouvriront enfin, dès le printemps, une négociation sur le développement de la participation, de l'intéressement, l'épargne salariale, etc. La prime de partage des profits sera par ailleurs supprimée.

## Le pacte n'est qu'une étape, pour le gouvernement

La suite de la régression est prévisible, après la signature de deux organisations syndicales (la CFDT, la CFTEC), avec le Medef, du « relevé de conclusions » mettant en œuvre le pacte de responsabilité et la « baisse du coût du travail en supprimant les cotisations familiales ». Cet accord prévoit l'ouverture de discussions afin « de franchir une nouvelle étape dans l'amélioration du marché du travail », par un nouvel accroissement de la flexibilité et de la précarité du travail. Il prévoit aussi d'engager une « concertation sur le financement de la protection sociale » ... pour supprimer totalement les cotisations familiales employeurs, diminuer toutes les cotisations, transférer toutes les recettes sur l'impôt ?

L'ampleur de l'offensive se mesure au poids des 70 Md € d'économies à trouver sur les dépenses sociales ou publiques profitant directement aux ménages (santé, éducation) :

- les 50 Md € d'économies annoncés et réparties par les annonces du 1<sup>er</sup> ministre Valls,
- les 10 Md € non financés du CICE
- et les 10 Md € de plus du pacte de responsabilité.

Nous n'en sommes pas encore là, mais nous connaissons leur objectif, nous disposons malheureusement de nombreux exemples, Grèce, Irlande, Portugal... où le type de politique proposée par Valls ont déjà été menées : austérité toujours plus forte, baisse des recettes de l'État et des richesses produites, conduisant à une augmentation des dettes publiques et sociales, prétexte à un nouveau tour de vis pour toutes et tous avec paupérisation du plus grand nombre et hyper-concentration de la richesse produite.

Les questions fondamentales sur le coût du capital, du partage de la valeur ajoutée entre salaire et profit, seront absentes de ces pseudo négociations, l'Union syndicale Solidaires, devra les porter auprès des salarié-es et avec les salarié-s, afin de construire un rapport de forces pour les imposer.

